

## **Conditions de participation pour le jeu-concours «Volker Engelberth : Concert de jazz franco- allemand» sur la page Facebook du Goethe-Institut Nancy**

(Mis à jour 13/06/2017)

**Concours : 14/06/2017 au 21/06/2017**

### **1. Organisation du jeu**

- 1.1. Le Goethe-Institut Nancy, 39 rue de la Ravinelle, organise un jeu-concours avec les prix suivants : 3 fois 2 places pour le concert « Volker Engelberth : Concert de jazz franco-allemand » qui aura lieu le 22 juin à 20h au Goethe-Institut Nancy.
- 1.2. La participation peut se faire exclusivement sur le Timeline du page du Goethe-Institut sur Facebook et est gratuit pour les participants (sauf des frais de connexion à l'Internet de l'utilisateur).
- 1.3. Le concours se déroulera de mercredi 14/06/2017 à 16h jusqu'au mercredi 21/06/2017 à 23h59 (heure locale en France) inclus.

### **2. Accès au jeu**

- 2.1. La participation dans le cadre du présent jeu-concours implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des modalités de déroulement du jeu-concours, et ses conséquences et de ses suites. La participation est ouverte à tous les participants résidants en France.
- 2.2. La participation au concours est effectuée exclusivement sur le Timeline en dessous le post correspondant sur la page : <https://www.facebook.com/Goethe.Institut.Nancy/>
- 2.3. Le participant doit être une personne physique et majeure.
- 2.4. Une participation actuelle, passée ou futur à un cours d'allemand au Goethe-Institut Nancy n'a pas d'incidence sur les chances de succès de la participation au concours.

### **3. Modalités de participation**

- 3.1. La participation au jeu-concours est valable uniquement en mettant un commentaire (sans photo/image) en dessous du Post du Goethe-Institut Nancy.
- 3.2. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Plusieurs commentaires sont comptés comme un seul. Le commentaire qui est arrivé en premier sera pris en compte.

- 3.3. Le Goethe-Institut se réserve le droit de supprimer tous les messages inappropriés, illégaux, diffamatoires ou autre.
- 3.4. Les gagnants du concours sont les trois personnes qui ont commenté en premiers. Ils seront informés par message privé via Facebook au bout d'une semaine. Les participants qui n'ont pas gagné ne recevront aucune notification.
- 3.5. Les gagnants recevront leur prix directement à la caisse au Goethe-Institut le soir du 22 juin 2017. Si un prix n'est pas récupéré avant le début du concert à 20h, il sera supprimé. Il n'y a pas de frais pour les gagnants.

#### **4. Responsabilité**

- 4.1. Pour toute perte des informations ou des informations incomplètes fournies par le participant, le Goethe-Institut n'assume aucune responsabilité, sauf si la perte ou l'incomplétude sont basés sur un comportement intentionnel ou de négligence grave du Goethe-Institut ou de son personnel. Cela vaut également pour la divulgation d'informations par des tiers en raison d'erreurs techniques lors de la transmission de données et / ou l'accès non autorisé.
- 4.2. La responsabilité du Goethe-Institut envers des dommages et d'intérêts est restreinte selon paragraphe 4.
- 4.3. Le Goethe-Institut a une responsabilité illimitée, si le dommage a été causé intentionnellement ou par négligence grave.
- 4.4. En outre, le Goethe-Institut est responsable de la violation par négligence des droits essentiels, qui met en danger l'objet du contrat, ou pour la violation de ses devoirs, permettant la réalisation de la bonne conduite du concours. Le Goethe-Institut n'est pas responsable de la violation par négligence autre que ceux mentionnés dans les phrases précédentes.
- 4.5. Les limitations ci-dessus ne sont pas applicables à des blessures à la vie, l'intégrité physique et la santé, pour un défaut après une prise en charge des garanties pour la qualité d'un produit et les défauts. La responsabilité en vertu du droit de la responsabilité des produits reste inchangée.
- 4.6. Dans la mesure où la responsabilité du Goethe-Institut est exclue ou limitée, cela vaut également pour la responsabilité personnelle des employés, représentants et agents du Goethe-Institut.

#### **5. Protection des données**

- 5.1. Le Goethe-Institut respecte la loi légale de protection des données.

- 5.2. Les participants acceptent avec leur participation au jeu le traitement et la transmission des données, transmis pour le déroulement du jeu.
- 5.3. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.
- 5.4. Les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données à caractère personnel les concernant à l'adresse du jeu-concours. Les participants peuvent annuler la sauvegarde à tout moment et donc se retirer de la participation au concours.

## **6. Conditions d'exclusion**

- 6.1. Le personnel du Goethe-Institut e.V. et leurs parents sont exclus de la participation au concours.
- 6.2. Exclus sont également les personnes qui (i) fournissent de fausses informations et des fausses données personnelles, (ii) qui participent d'une manière illégale ou qui n'acceptent pas les conditions de participation ou (iii) manipulent le jeu avec des appareils de loterie ou autrement.
- 6.3. La participation à travers des associations de loterie ou des services automatiques est exclue.

## **7. Fin anticipé du jeu**

- 7.1. Le Goethe-Institut souligne que la disponibilité et la fonction du jeu ne peuvent pas être garanties. Le concours peut être résilié ou supprimé en raison de circonstances externes ou par des contraintes, et sans aucune obligation de participants. A cet effet, des problèmes organisationnels ou techniques (par exemple un virus dans le système informatique, la manipulation ou des erreurs dans le matériel et / ou du logiciel), y compris des changements de règles ou de décisions par la plate-forme Facebook.
- 7.2. Le Goethe-Institut a le droit d'annuler le jeu à tout moment sans préavis et sans donner de raisons.

## **8. Informations et conditions de Facebook**

- 8.1. En addition à ces termes et conditions, la relation entre le Goethe-Institut, le participant, et Facebook est déterminé par les conditions sous <https://www.facebook.com/terms.php> et <https://www.facebook.com/privacy>
- 8.2. Les participants ne peuvent pas prévaloir envers Facebook toute réclamation dans le cadre de la participation au concours.
- 8.3. Les participants reconnaissent que le concours est en aucune façon sponsorisé par Facebook, ni soutenu ou organisé par Facebook.
- 8.4. Toutes les informations et les données qui sont communiquées au concours par le participant, ne sont pas transférées à Facebook.
- 8.5. Toutes les demandes et questions sur le concours doivent être envoyées au Goethe-Institut et non à Facebook.

## **9. Dispositions finales**

- 9.1. La décision est définitive à l'égard de la mise en œuvre de la détermination des gagnants et leurs résultats. Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer pleinement.
- 9.2. Le déroulement du jeu et les relations juridiques entre les personnes impliquées dans le jeu-concours sont régis exclusivement par les lois de la République Fédérale d'Allemagne, indépendamment du lieu d'où participe la personne. Le présent règlement est soumis à la loi allemande.
- 9.3. Si une quelconque disposition de ces termes et conditions est invalide ou inapplicable, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée.
- 9.4. Ces termes et conditions sont disponibles en allemand et en français. En cas de conflit entre les deux versions linguistiques, la version allemande est appliquée.